

*Date de dépôt : 11 mars 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Patrick Malek-Asghar : Léman Express, tiens tes promesses !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 28 février 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le développement de l'offre ferroviaire à Genève, parachevé par le lancement du Léman Express, est un formidable atout pour toute notre région. Malheureusement, pour l'instant, la fiabilité n'est pas au rendez-vous. Elle s'est même gravement détériorée sur le tronçon Cornavin-Coppet depuis la mise en service complète intervenue en décembre 2019, causant de réelles et récurrentes difficultés aux personnes qui, par nécessité ou par civisme, sont devenues des usagers réguliers. Des trains sont supprimés ou raccourcis quotidiennement aux heures de pointe. Des rames trop courtes sont bondées, des voyageurs restent à quai. En violation des dispositions légales prises en faveur des personnes à mobilité réduite (cf. notamment l'article 2 alinéa 3 de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand)), certaines rames sont inadaptées et ne permettent pas de monter avec un fauteuil roulant. Il en va de même pour les poussettes. Seule la bonne volonté manifestée par des voyageurs permet de pallier pour l'instant cette carence, mais la situation pour les personnes concernées est aléatoire. Les personnes en formation risquent chaque matin d'arriver en retard à leurs cours ou à leurs examens, rendant nécessaire d'anticiper l'horaire de manière conséquente, avec tous les désagréments qui en résultent. Le mécontentement légitimement manifesté par la population genevoise concernée s'exprime par des pétitions, des interventions courroucées aux réceptions des mairies, des courriers.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1. Existe-t-il une structure de concertation entre les autorités cantonales, les CFF et la société Lémanis SA, exploitante du Léman Express ? Dans l'affirmative, comment sont traités les problèmes décrits ci-dessus ?***
- 2. Quelles sont les mesures correctrices prévues immédiatement pour améliorer la ponctualité et pour assurer l'embarquement des personnes à mobilité réduite (présence de personnel sur les quais, correctifs techniques) ?***
- 3. Dans quel délai peut-on désormais escompter une mise en service conforme à l'horaire publié et répondant à l'offre promise à la population lors du lancement du Léman Express ?***

*Que le Conseil d'Etat soit remercié pour les réponses qu'il m'apportera.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

Le Conseil d'Etat se préoccupe fortement de la situation du Léman Express, sur l'ensemble du réseau, depuis sa mise en service. La task force mise en place par l'office cantonal des transports avec les Chemins de fer fédéraux (CFF), Lémanis et les Transports publics genevois (TPG) dès le mois de décembre 2019 permet de suivre de façon hebdomadaire la situation et de décider des mesures correctrices à mettre en place au plus vite. Lémanis fait part quotidiennement des retards, suppressions ou autres difficultés rencontrés sur le réseau, et des rencontres régulières sont organisées en présence du conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures.

Les processus opérationnels différents en France et en Suisse, ainsi que les problèmes techniques sur les matériels roulants suisse et français, sont essentiellement à l'origine des suppressions, des retards, des compositions réduites, provoquant des surcharges aux heures de pointe, notamment sur l'axe Coppet – Genève.

Il faut cependant noter que la mise en œuvre d'un réseau d'une telle importance nécessite une période de rodage. A titre d'exemple, les difficultés du réseau lausannois ont duré plusieurs mois avant un fonctionnement satisfaisant du M2. Le cas du Léman Express est d'autant plus complexe que l'offre est transfrontalière. Jusqu'à présent, la ligne de/vers Coppet fonctionnait en îlot, isolée du reste du réseau. Depuis le 15 décembre, elle s'intègre à un réseau complet de 230 km de lignes, ce qui implique une complexité de gestion plus grande et un risque d'aléas plus élevés, un problème

sur une des 4 lignes du Léman Express pouvant se répercuter sur l'ensemble du réseau.

Depuis début février, les exploitants ont mis en œuvre un certain nombre de mesures correctives ayant permis une amélioration notable de la capacité proposée en période de pointe. Des mesures d'exploitation spécifiques ont ainsi été prises afin de garantir un service de qualité entre Genève et Coppet. Même si la situation n'est pas encore pleinement satisfaisante, elle s'est notablement améliorée dans la deuxième moitié du mois de février, et le travail se poursuit pour résoudre les problèmes résiduels. Nous espérons à ce titre un retour à la normale dans le courant du deuxième trimestre 2020 au plus tard.

Comme pour tout le reste du réseau ferroviaire suisse, les CFF proposent pour toutes les personnes à mobilité réduite un service d'assistance, qui permet de pallier les éventuels défauts des infrastructures. La ligne Genève – Coppet fera par ailleurs l'objet d'importants travaux durant l'été 2021 visant notamment la mise en conformité de ses points d'arrêt avec la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand; RS 151.3). Pour la gare de Versoix, le dévers de la voie sera repris, afin de réduire la différence de hauteur entre le marchepied et le quai, offrant ainsi un accès sans marche au train. L'ensemble des rames du Léman Express sont déjà adaptées à ces obligations d'accessibilité, et les quelques problèmes rencontrés sur les comble-lacunes à la mise en service ont d'ores et déjà été corrigés par les opérateurs.

Le Conseil d'Etat regrette fortement les aléas subis par les usagers et veille à ce que les opérateurs ferroviaires assurent dans les meilleurs délais un service entièrement fiable et de qualité, tel que commandé par le canton et ses partenaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS